



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

676
F196

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE BARON STOCKMAR

PAR

THÉODORE JUSTE

BRUXELLES

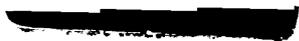
C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

—
1873

676
Fig 6



~~2 36.75~~

LE BARON STOCKMAR.

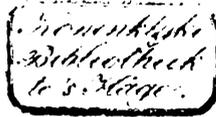
FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESEUR D'EM. BEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LE BARON STOCKMAR

PAR

THÉODORE JUSTE



BRUXELLES

C. MUQUARDT

HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

—
1873

TOUS DROITS RÉSERVÉS

TABLE.

Avant-propos.	I
I. (1787-1833). — Naissance et premières années de Christian-Frédéric Stockmar. — Il étudie la médecine. — Soulèvement de l'Allemagne. — Stockmar est attaché comme médecin militaire au régiment ducal de Saxe. — Le jeune prince Léopold de Saxe-Cobourg devient son protecteur. — Stockmar le suit en Angleterre en 1816. — Mariage de Léopold avec la princesse Charlotte. — Claremont. — Mort presque soudaine de la princesse. — Le prince Léopold fait promettre à Stockmar de ne jamais le quitter. — Celui-ci devient le secrétaire intime et l'administrateur de la maison du prince. — Lettres qui lui confèrent la noblesse. — Témoignage rendu par le prince Léopold à la loyauté et au désintéressement de Stockmar. — Mariage de Stockmar. — La demeure de sa famille est fixée à Cobourg tandis qu'il continue d'habiter l'Angleterre. — Candidature de Léopold au trône de la Grèce. — Révolution belge. — Léopold est proclamé Roi. — Opinions et conseils de Stockmar au sujet de la constitution votée par le Congrès. — Il suit Léopold à Bruxelles. — Il est fait prisonnier dans la désastreuse campagne	

du mois d'août. — L'indépendance de la Belgique est de nouveau remise en question. — Stockmar retourne à Londres comme l'agent intime du roi Léopold. — Ses relations avec MM. Van de Weyer et Goblet. — Ses entretiens avec lord Palmerston et lord Grey. — Talleyrand propose le *partage* de la Belgique. — Rôle honorable de l'ambassadeur de Prusse. — Avertissements et conseils adressés par Stockmar au roi Léopold. — Observations du roi Guillaume IV sur l'admission d'officiers français au service de la Belgique. — Les *Vingt-quatre articles*. — Irritation dans les provinces belges. — Le roi Léopold veut abdiquer. — Stockmar s'élève avec force contre ce projet. — Lettre remarquable du 16 octobre 1831. — Léopold se résigne — Le traité du 15 novembre 1831. — La ratification russe. — M. Van de Weyer, d'accord avec Stockmar, engage hardiment sa responsabilité. — Révélations de Stockmar sur les vues secrètes de la France et de la Hollande. — Louis-Philippe et Talleyrand. — Système *impraticable* de M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères. — Stockmar cherche à l'en détacher. — Lettre qu'il lui adresse de Londres le 15 août 1832. — Intervention du roi Léopold. — Démission de M. de Muelenaere. — Plan du général Goblet : il aboutit à la prise de la citadelle d'Anvers et à la convention de Londres du 20 mai 1833. — Stockmar à Cobourg. — Lettre de M. Van de Weyer sur le départ de Stockmar. — Comment Stockmar rendit des services à la Belgique indépendante pp. 1-32

■. (1833-1840). — Stockmar ne croit pas devoir accepter la haute position qui lui est offerte en Belgique. — Il demeure le conseiller secret du roi Léopold. — Politique de famille. — Mariage du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg avec la reine de Portugal. — Stockmar revient en Angleterre. — Sa position à la cour de la reine Victoria. — Il est chargé d'accompagner le prince Albert dans un voyage en Italie. — Le prince est fiancé à la reine d'Angleterre. — Dotation demandée pour le prince. — Curieux entretien de lord Melbourne avec Stockmar. — Celui-ci s'efforce de placer la couronne au-dessus des partis. — Bill concernant la régence. — Rôle du baron Stockmar à la cour d'Angleterre pendant dix-sept années.

— Son influence et son désintéressement. — Portrait de Stockmar.
 — Jugements portés sur Stockmar par lord Melbourne, lord Aber-
 deen, lord Palmerston, etc. pp. 33-44

■■■. (1840-1863). — Stockmar ne cesse de s'intéresser à la Belgique.
 — Révélations sur les projets du ministère français en 1840. —
 Stockmar démontre que la Hollande est intéressée à maintenir
 l'indépendance de la Belgique. — Il combat le projet d'union doua-
 nière de la Belgique avec la France. — Frédéric-Guillaume IV, roi
 de Prusse, à la cour d'Angleterre. — Entretien avec Stockmar
 sur le roi Léopold et la Belgique. — Visite de l'empereur Nicolas
 à la cour d'Angleterre. — Intervention de Stockmar pour amener
 l'établissement de rapports diplomatiques entre les cours de Saint-
 Pétersbourg et de Bruxelles. — Importante conversation du czar
 avec lord Aberdeen. — La Belgique en 1848. — Éloge du roi
 Léopold par Stockmar. — Stockmar avait prophétisé la crise de 1848.
 — Stockmar au parlement de Francfort. — Il désire la consolidation
 de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne. — Accord de tous
 les partis en Angleterre pour maintenir l'indépendance de la
 Belgique. — Déclarations de lord Palmerston et de lord Russell. —
 Vues de Stockmar sur la neutralité belge. — Le coup d'État du
 2 décembre 1851. — Prédiction de Stockmar. — Précautions prises
 pour défendre la Belgique. — Déclaration du comte Brunnow. —
 Avertissement donné à Paris. — Rôle de la Prusse. — Fêtes jubi-
 laires de 1856. — Stockmar annonce au roi Léopold son dessein de
 quitter la cour d'Angleterre. — Il se retire à Cobourg. — La reine
 Victoria et le prince Albert le revoient deux fois en Allemagne. —
 Mort du prince Albert. — Nobles et tristes paroles de Stockmar.
 — Entrevue de Stockmar à Cobourg avec la reine veuve. — Mort
 de Stockmar. — Monument qui lui est érigé par ses amis dans les
 maisons régnautes de Belgique, de Cobourg, d'Angleterre et de
 Prusse pp. 45-60



On se demandera pourquoi le baron Stockmar, peu connu de ses contemporains et complètement ignoré de la nouvelle génération, figure ici parmi les fondateurs de la monarchie belge. Quels sont ses titres? Doué de toutes les qualités qui auraient pu le faire briller parmi les plus habiles diplomates et les plus éminents hommes d'État de son temps, il a préféré, comme on l'a dit, se tenir dans l'ombre et mener ce que l'un de ses amis appelait « une existence anonyme et souterraine. » Loin de rechercher, comme tant d'autres, le bruit et l'éclat, il recherchait au contraire l'obscurité; il semblait avoir horreur de la renommée et fuyait l'approbation populaire. Il se supprimait en quelque sorte, satisfait de remplir silencieusement les devoirs austères auxquels il avait voué sa vie.

Il voulait le bien pour le bien. « Tout le reste, » disait-il, « est ou pure vanité ou vain songe. » — « Il me semble, »

disait-il encore, « que j'ai été jeté sur cette terre pour prendre plus de soin des autres que de moi-même, et je suis content de mon lot. »

Mais, quoique retiré dans les coulisses, le baron Stockmar a exercé une incontestable influence sur les destinées de notre pays. Cette influence, je l'avais déjà constatée dans les biographies de *Léopold I^{er}*, de *Joseph Lebeau*, du *comte de Muelenuere* et de *Sylvain Van de Weyer*. J'aurais voulu faire davantage ; j'aurais voulu révéler d'une manière plus complète les services rendus à la Belgique par celui qu'on appelait *l'ami du Roi*.

En 1869, je m'adressai en ces termes à M. E. de Stockmar qui m'avait fourni l'occasion de correspondre avec lui : « Vous aurez remarqué peut-être que dans l'ouvrage consacré à Léopold I^{er} je n'ai jamais négligé de faire ressortir la considération que le feu Roi professait pour M. de Stockmar. Plus d'une fois, en composant cet ouvrage, je regrettai néanmoins de n'avoir pas à ma disposition des documents plus nombreux sur l'homme éminent dont j'avais à parler. — Depuis que mon livre a été publié, j'ai encore recueilli des pièces intéressantes sur le feu Roi, et je me propose d'en faire l'objet d'un supplément (*). Il dépendrait de vous de l'enrichir en m'adressant copie des pièces que vous jugeriez de nature à intéresser le public et à pouvoir lui être communiquées. » M. E. de Stockmar répondit : « J'apprends avec plaisir que vous allez publier un supplément à votre livre sur le feu Roi. Je serais heureux de pouvoir y contribuer en vous commu-

(*) Ce supplément a paru en 1871 sous le titre de : *Notes historiques et biographiques d'après des documents inédits*, 1 vol. in-8°.

niquant des pièces intéressantes, mais le fait est que je m'occupe moi-même d'écrire des mémoires tirés des papiers de mon père. »

C'est seulement en 1872 qu'ont été mis au jour les *Souvenirs tirés des papiers du baron Christian-Frédéric de Stockmar* (1). Leur importance fut immédiatement signalée par la presse anglaise. « C'est, » disait le *Times*, « un des plus remarquables livres qui aient été publiés, et, quoique écrit en allemand, il contient une quantité de matériaux d'un intérêt infiniment plus grand pour le public anglais que pour celui du pays où le volume a paru. » *La Quarterly Review* disait, de son côté : « Les Souvenirs contenus dans ce volume, riches comme ils sont en informations authentiques sur les personnages prépondérants et les événements de 1816 à 1863, et sur les opinions d'un des observateurs politiques les plus sagaces, forment un contingent de la plus haute valeur pour l'histoire contemporaine. » — « Cet ouvrage, » ajoutait l'*Athenæum*, « doit prendre place dans la bibliothèque de tout homme politique en Europe : il contient un grand nombre de documents qui étaient restés inédits et dissipe les ténèbres qui enveloppaient beaucoup d'événements accomplis pendant les quarante dernières années. »

En résumé, quoique l'auteur de cette publication, aussi originale qu'intéressante, pour employer les expressions de la *Revue d'Édimbourg*, quoique M. E. de Stockmar n'ait

(1) *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich V. Stockmar, zusammengestellt von Ernst Freiherr V. Stockmar.* (Braunschweig, 1872, 1 vol. grand in-8° de xxv et 714 p.) — Une traduction anglaise a paru la même année sous le titre de : *Memoirs of baron Stockmar, translated from the German by G. A. M., edited by F. Max Müller, 2 vol.*

levé qu'une partie du voile, il a laissé suffisamment entrevoir l'action puissante exercée souterrainement par celui qu'on a appelé un ministre secret et irresponsable.

Un homme d'État belge m'écrivait : « J'ai beaucoup connu le baron Stockmar ; il a été le conseil du roi Léopold I^{er} et de la reine Victoria, qui n'ont posé aucun acte important sans son avis. Jamais père n'a eu plus d'empire sur ses enfants ; cependant il n'a eu qu'une influence occulte, une existence anonyme qui serait restée inconnue sans la publication faite par son fils. »

Mais si réservé, si modeste que fut le baron Stockmar, il ne pouvait pourtant pas se dissimuler l'importance de son rôle mystérieux.

Dans une de ses lettres on trouve ce passage caractéristique :

« La singularité de ma position m'a toujours obligé à effacer avec soin jusqu'aux moindres traces de mes succès et de m'en cacher comme d'autant de crimes. Je me suis souvent glissé comme un voleur dans les ombres de la nuit pour aller mettre ma semence en terre. Quand la plante grandissait et frappait les yeux, je savais que je devais en laisser tout le mérite à d'autres et je n'y manquais pas. Aujourd'hui encore, il m'arrive assez souvent d'entendre Pierre ou Paul me citer un fait et m'en expliquer les causes. Pierre ou Paul ont raison, en ce sens que leurs observations ne remontent pas au delà du second acte ; mais ces braves gens n'ont aucune idée du premier. Il faut à une plante, pour qu'elle se développe, de l'air, de la chaleur, de la lumière. Si ces différents éléments pouvaient penser, chacun d'eux s'imaginerait volontiers que sans lui il n'y aurait pas de plante du tout. Et pourtant le premier et principal

mérite revient à celui qui de son propre mouvement, et en vue seulement du profit que d'autres en pourront recueillir, a mis le grain en terre au bon moment dans un sol favorable. Que les circonstances et les hommes conspirent ensuite à reléguer dans l'ombre et dans la nuit mes idées, mes plans, mes entreprises, en sorte que personne ne puisse s'aviser d'en soupçonner seulement le premier promoteur, cela me laisse à peu près indifférent. »

Ces lignes dépeignent l'homme. Aussi a-t-on pu dire avec vérité : « La physionomie du baron Stockmar est l'une des plus intéressantes et des plus dignes de sympathie parmi celles des hommes d'Etat qui contribuèrent à la fondation de la monarchie belge. »

Il nous a donc semblé rationnel et équitable de revendiquer le baron Stockmar comme un digne auxiliaire des créateurs de la Belgique indépendante. La biographie de cet homme de bien contient d'ailleurs des enseignements utiles. Il a fait beaucoup pour nous ; montrons-nous reconnaissants en consacrant sa mémoire dans les annales de notre libre patrie (1).

Bruxelles, le 21 juillet 1873.

(1) Les *Denkwürdigkeiten* sont sans conteste la source principale de la biographie du baron Stockmar. Mais on consultera cependant avec fruit les notices insérées dans les *Grenzboten* (31 juillet 1863) et dans les *Preussische Jahrbücher* (octobre 1863). On lira de même avec intérêt les articles publiés sur les *DENKWÜRDIGKEITEN* par la *Revue d'Edimbourg* (octobre 1872), par la *Quarterly Review* (idem), par le *Times* (31 octobre et 2 novembre 1872), par le *Spectator* (13 et 20 juillet 1872), par l'*Athenæum* (7 décembre 1872), par l'*Écho du Parlement* (10 décembre 1872 et 6 janvier 1873) et par la *Westminster Review* (avril 1873).

LE BARON STOCKMAR.

I

Christian-Frédéric Stockmâr, né à Cobourg, le 22 août 1787, appartenait à une respectable famille d'origine suédoise. Son père possédait un petit domaine sur les frontières de la Bavière et, dans les dernières années de sa vie, il occupait un emploi judiciaire à Rodach, petite ville entre Cobourg et Hildburghausen.

Après avoir fréquenté le gymnase de Cobourg, Christian-Frédéric étudia jusqu'en 1810 la médecine à Wurzburg, où il se lia avec le poète Frédéric Rückert, puis à Erlangen et à Jéna. En 1812, il remplissait les fonctions de chirurgien officiel de la ville de Cobourg. L'Allemagne

était alors courbée sous le joug de la France ; mais les grands patriotes comme Stein et York allaient hâter la fin de cette triste période. Bientôt, en effet, les Germains, depuis l'Elbe jusqu'au Rhin, se soulevèrent contre la tyrannie de Napoléon. Stockmar lui-même passa le Rhin en 1814, comme médecin militaire du régiment ducal de Saxe. C'est dans cette expédition qu'il fut remarqué par le jeune prince Léopold de Saxe-Cobourg : celui-ci devint son protecteur et finit par le prendre à son service, donnant ainsi une nouvelle direction à la carrière de son protégé (1).

Un brillant avenir s'ouvrait en effet devant Stockmar. Le 29 mars 1816, il rejoignait à Brighton le prince Léopold qui, le 2 mai suivant, épousa l'héritière du trône de la Grande-Bretagne. Il accompagna ensuite le jeune couple au château de Claremont, et voici comment il dépeignait la félicité dont cette demeure offrait alors l'image. « Dans cette maison, écrivait-il, règnent la concorde, la paix, l'attachement, bref toutes les conditions du bonheur domestique. Mon maître est le meilleur des époux

(1) Cf. *Preussische Jahrbücher* (octobre 1863), pp. 328 et suiv.

dans les cinq parties du monde, et sa femme ressent pour lui une somme d'affection dont la grandeur ne peut être comparée qu'à celle de la dette anglaise... » On sait par quelle terrible catastrophe ce bonheur s'évanouit. La princesse Charlotte était enceinte et tout faisait espérer qu'elle allait donner un héritier à la couronne. Après un travail pénible de cinquante-deux heures, elle accoucha d'un enfant mort. Depuis trois jours Léopold n'avait pas quitté sa femme d'un instant, et il ne s'était retiré qu'après la délivrance, résigné à la mort de l'enfant et sans inquiétude sur le sort de la mère. Hélas! le 6 novembre 1817, à deux heures du matin, la malheureuse princesse expira presque soudainement.

Léopold n'avait pas été témoin de ses derniers moments, et ce fut Stockmar qui se chargea de la douloureuse mission de le prévenir. « Je le fis en termes voilés, » dit Stockmar. « Il ne la croyait pas morte ; en marchant pour se rendre auprès d'elle, il tomba sur une chaise. Je me mis à genoux auprès de lui; c'était, disait-il, un rêve, il n'y pouvait croire. Il me renvoya encore pour m'enquérir de son état ; en revenant je lui dis que tout était fini. Nous nous dirigeâmes alors vers la chambre mor-

tuaire, il se mit à genoux près du lit et baisa les mains glacées de la princesse ; puis se levant, il me pressa contre sa poitrine et me dit : « Je suis à présent seul au monde, promettez-moi de ne jamais me quitter. » Je le lui promis. Peu après il me fit ressouvenir de ma promesse et me demanda si je savais bien à quoi je m'étais engagé. Je répondis affirmativement et promis de ne jamais l'abandonner, aussi longtemps que je reconnaitrais qu'il avait confiance en moi, qu'il m'aimait et que je pouvais lui être utile. »

Quelques jours après, Stockmar écrivait à l'une de ses sœurs : « La faveur des princes, en général, ne vaut pas un fêtu de paille, mais le prince Léopold est à tous égards un homme honorable et bon, et conséquemment un incomparable prince. »

En effet, Léopold observa avec autant de fidélité que son loyal serviteur le pacte d'amitié conclu devant le lit de mort de la princesse. Il fit de Stockmar son secrétaire intime et l'administrateur de sa maison ; il obtint aussi pour lui des lettres patentes qui lui conféraient la noblesse en Saxe (¹). Il écrivait en 1824 :

(¹) Ces lettres sont de 1824 ; le titre de baron bavarois, également conféré à Stockmar, date de dix ans plus tard.

« Stockmar a été témoin des jours de mon bonheur; plus tard, quand il plut à la Providence de m'accabler de malheurs, que je n'avais presque pas la force de supporter, *il a été mon fidèle soutien et ami*. Il a refusé tout autre sort, toute carrière qui lui a été offerte à plusieurs reprises, pour se dévouer à mon service, et je ne nie point qu'il est plutôt mon ami que mon serviteur. »

Pendant douze années, Stockmar continua de vivre en Angleterre avec le prince Léopold, voué comme lui à une étude attentive des institutions de ce grand pays et s'initiant à la politique par la fréquentation des hommes les plus éminents des différents partis. Il recueillit aussi le plus grand fruit des voyages qu'il fit avec le prince en France, en Italie et en Allemagne.

En 1821, pendant une excursion au delà du Rhin, Stockmar avait épousé, à Cobourg, sa cousine Fanny Sommer. Ce fut à Cobourg aussi qu'il fixa la demeure de sa famille, car on pouvait à peine, dit un biographe, l'appeler la sienne, puisque ses devoirs envers le prince Léopold et plus tard envers la famille royale d'Angleterre le retinrent presque toujours au delà du détroit. Il fut même des années sans voir femme ou enfants; bref, jusqu'à l'âge de

soixante-dix ans, il connut à peine un domicile à lui.

La première question de haute politique dont Stockmar eût à s'occuper fut, en 1829, la candidature du prince Léopold au trône de la Grèce affranchie du joug des Turcs ⁽¹⁾. Mais l'intervention du conseiller de Léopold devint bien plus active, on pourrait dire plus prépondérante, après les négociations qui aboutirent à l'acceptation du trône de Belgique.

A la veille d'être proclamé roi, Léopold étudia la Constitution votée par le Congrès de Bruxelles et communiqua à Stockmar ses appréhensions et ses scrupules. — « Cher Stockmar, » lui dit-il, « lisez la Constitution et donnez-moi votre avis. » L'ami du prince parcourut avec le plus grand soin la Constitution belge, il en compara les divers articles, et trouva que, en réalité, le pouvoir du gouvernement y était fort restreint; toutefois sa ferme confiance dans le peuple le rassura. Il répondit à Léopold : « Oui, en vérité, le pouvoir du Roi et de ses ministres est fort limité par la Constitution. Voyez si toutes ces libertés peuvent s'accorder avec l'ordre; essayez

(1) Pour cet épisode, très-connu d'ailleurs, voir les *Denkwürdigkeiten*, pp. 117 et suiv.

si vous pouvez régner d'après l'esprit de la Constitution joint à une grande délicatesse de conscience. Faites l'expérience de ces institutions nouvelles, laissez écouler un certain temps, et si vous trouvez alors qu'un bon gouvernement est incompatible avec de semblables dispositions, envoyez aux Chambres un message dans lequel vous ferez connaître avec franchise les résultats de votre essai et les défauts que vous aurez remarqués dans le pacte fondamental. Si vous avez agi consciencieusement et avec bon vouloir, le peuple vous soutiendra et acceptera volontiers tous les changements dont la nécessité sera démontrée. » En résumé, Stockmar était d'avis que la loyauté, selon ses propres expressions, était la meilleure politique (1).

Lorsque Léopold, devenu roi des Belges, entra triomphalement à Bruxelles, le 21 juillet 1831, Stockmar l'accompagnait. Il avait été chargé d'organiser la nouvelle maison royale (2).

(1) Voir *Deutschen Jahrbüchern für Politik und Literatur*, t. VIII, p. 315.

(2) On lit dans la *Révolution belge de 1830*, par Ch. White : « Le grand maréchal et le grand écuyer furent aidés des conseils et de l'expérience du baron Stockmar : c'est aux

Une brusque invasion des Hollandais suivit bientôt l'inauguration du premier roi des Belges, et Stockmar fut enveloppé dans la catastrophe. Le 12 août, ignorant ce qui se passait près de Louvain, il quitta Bruxelles avec des dépêches importantes pour se rendre au quartier général du Roi. Il tomba au milieu d'un détachement hollandais et ne recouvra la liberté qu'à l'apparition des premières vedettes françaises. On rapporte que quand il rejoignit le Roi, il le trouva assis sur une botte de paille dans une chaumière de paysan et chantonnant pour se remonter le moral.

La désastreuse campagne du mois d'août avait de nouveau remis en question l'indépendance de la Belgique. Les puissances du Nord favorisaient ouvertement les prétentions du roi Guillaume, et Stockmar attribuait même la dernière invasion aux suggestions de la Russie (1).

talents de cet ami fidèle et éclairé que le roi Léopold était redevable de ces admirables arrangements qui rendaient sa maison de Claremont un modèle de splendeur et de *comfort*, sans faste extravagant. »

(1) Il se trompait. Le 11 septembre, dans une entrevue avec lord Palmerston, celui-ci lui déclarait qu'il venait de recevoir des dépêches de Saint-Petersbourg d'après lesquelles l'Empereur aurait été très-surpris de l'agression

Quant à l'Angleterre, elle supportait impatiemment sur le sol belge l'armée française appelée par le roi Léopold, et certes elle n'avait pas tort, car l'ambassadeur du roi Louis-Philippe à Londres, le prince de Talleyrand, méditait et proposait formellement le *partage* de la Belgique.

Ce fut dans ces circonstances que Stockmar retourna à Londres, vers la fin du mois d'août, comme l'agent intime du roi Léopold. Il devait, d'accord avec les représentants officiels de la Belgique, défendre les intérêts du prince qui n'avait accepté la couronne qu'avec l'assentiment de l'Europe. Par ses anciennes relations avec les principaux hommes d'État de l'Angleterre, notamment avec lord Grey et avec lord Palmerston, par ses excellents rapports avec M. de Bülow, l'ambassadeur de Prusse, Stockmar pouvait rendre et rendit de grands services. Mais jamais il ne sortit de son rôle; jamais il ne songea à empiéter sur les attributions de M. Van de Weyer, le ministre plénipotentiaire du roi Léopold près la cour de Saint-James, ni à contrecarrer le général Goblet, qui remplit

des Hollandais et aurait déclaré que c'était une *folle entreprise*.

plusieurs missions spéciales en Angleterre. Les relations qu'il entretenait avec l'un et avec l'autre furent toujours dignes et affectueuses (1).

A peine arrivé à Londres, Stockmar eut des entretiens importants avec lord Palmerston, chef du Foreign-Office, et avec le premier ministre, lord Grey. Tous deux l'assurèrent que la politique de l'Angleterre à l'égard de la Belgique n'était pas changée; mais qu'il fallait néanmoins tenir compte des circonstances nouvelles amenées par les derniers événements. L'idée s'accréditait de nouveau en Angleterre que la Hollande était un de ses plus anciens et de ses plus indispensables alliés; d'autre part, la présence des troupes françaises en Belgique

(1) On a dit à tort que Stockmar avait beaucoup contribué à rétablir l'harmonie entre M. Van de Weyer et le général Goblet; la vérité est que jamais cette harmonie ne fut troublée le moins du monde, ni dans leurs relations officielles ni dans leurs relations privées. D'autre part, tel était le tact de Stockmar que jamais le moindre nuage ne s'éleva entre lui et les représentants officiels de la Belgique. On verra en quels termes, trop modestes peut-être pour lui-même, M. Van de Weyer s'exprimait sur Stockmar; quant au général Goblet, quelque temps avant sa mort, il disait encore devant nous qu'il avait toujours rencontré dans l'agent irresponsable du roi Léopold la plus grande droiture jointe à un esprit ferme et clairvoyant.

excitait, comme nous l'avons dit, la plus grande méfiance au delà du détroit. Cette méfiance, au surplus, était bien justifiée. Le baron de Bülow, ministre de Prusse, ne cacha point à Stockmar que jour et nuit Talleyrand lui recommandait le *partage* de la Belgique et cherchait à le convaincre que si la France, la Prusse et la Hollande voulaient s'entendre, il y aurait possibilité d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre moyennant l'érection d'Ostende et d'Anvers en villes libres. Mais Bülow repoussa constamment ces suggestions et déclara à Talleyrand que la Prusse considérait une Belgique indépendante et neutre comme la meilleure solution. Loyal et honnête, Bülow communiqua à lord Grey lui-même la dépêche qu'il avait adressée à Berlin au sujet des insinuations de l'ambassadeur français. Au surplus, il conseillait à Stockmar de conclure le plus tôt possible le traité de paix entre la Belgique et la Hollande : c'était, selon lui, le vrai, l'unique moyen de conjurer les dangers d'une guerre générale et d'échapper à de fatales combinaisons.

Le 2 septembre, après avoir rendu compte au roi Léopold de ses entretiens avec les ministres anglais et avec l'ambassadeur de Prusse;

Stockmar insistait sur le prompt départ de l'armée française. — « Sans ce départ, » disait-il, « le ministère Grey n'est point affermi, la paix devient très-chanceuse et la consolidation de la Belgique comme État impossible. Les Hollandais ne demandent que la prolongation du séjour des Français en Belgique parce qu'ils y voient la chute du ministère Grey, la guerre générale et le *partage* des provinces belges. » — En second lieu, Stockmar conseillait, d'après les suggestions de M. de Bülow, de hâter la conclusion d'un traité entre la Hollande et la Belgique, dût-on faire quelques concessions, mais des concessions telles qu'aucune atteinte ne serait portée aux conditions mêmes d'existence du nouvel État. Enfin, pour déjouer les intrigues françaises qui se manifestaient simultanément à Londres, à Bruxelles et à Paris, Stockmar disait qu'il fallait hâter également le mariage projeté entre le roi des Belges et une princesse de la maison d'Orléans.

Quelques jours après, Stockmar exhortait le Roi à ne point perdre courage au milieu de tant de difficultés, à déployer en toutes choses la plus grande activité afin de tromper l'espoir de ses ennemis, et à compléter rapidement l'organisation civile de même que l'organisation

militaire de la Belgique. « La nation, » disait-il, « devait voir poursuivre les travaux de la paix en pleine tempête. »

L'expédition du maréchal Gérard en Belgique, la faveur dont jouissait le général Belliard et certains discours prononcés à la Chambre des représentants avaient à la fois inquiété et indisposé le peuple anglais. L'admission d'officiers français au service belge avait été vue aussi de très-mauvais œil au delà du détroit. Le roi Guillaume IV lui-même fit à Stockmar des représentations assez vives sur ce sujet et d'autres observations sur les tendances trop françaises qui se laissaient voir en Belgique. « La politique belge, » disait le roi d'Angleterre, « doit être neutre et ne doit être ni française ni anglaise. Si le roi Léopold voulait s'appuyer exclusivement sur l'Angleterre, je le lui déconseillerais moi-même. »

Stockmar n'avait pas eu de peine à discerner que la désastreuse campagne du mois d'août, suivie de la chute de Varsovie, aurait pour effet d'annuler peut-être les concessions faites à la Belgique au mois de juin précédent (1). En effet,

(1) Par le protocole du 26 juin 1834 qui contenait ce qu'on appelle les *Dix-huit articles*.

la conférence de Londres, intervenant de nouveau comme arbitre suprême, imposa, le 14 octobre, à la Belgique et à la Hollande les vingt-quatre articles qui modifiaient notablement les bases de séparation contenues dans les dix-huit. L'irritation devint alors profonde et générale dans les provinces belges ⁽¹⁾. Le roi Léopold partageait ce mécontentement et parlait même d'abdiquer puisque les puissances déchiraient le contrat qui lui avait fait accepter le trône.

Tout en défendant à Londres avec la plus grande énergie les justes prétentions du roi des Belges, Stockmar conseillait à Bruxelles de se soumettre à une implacable nécessité. Informé du découragement du Roi, il s'éleva avec force contre le projet d'abdication. Il écrivait le 16 octobre : « Tout l'avenir de la Belgique dépend en ce moment d'une prompte paix, puis de l'établissement d'une bonne administration, et de l'annihilation des partis, que

(1) Selon le témoignage de Stockmar, lord Palmerston seul défendit vigoureusement les intérêts de la Belgique, tandis que Talleyrand, faisant bon marché de notre pays, n'insistait que sur les points qui se rattachaient aux intérêts de la France.

facilitera naturellement la reconnaissance de l'indépendance du pays par l'Europe entière. C'est la sauvegarde la plus sûre contre le parti français et contre le parti hollandais. Quel moyen le Roi a-t-il personnellement de protéger la Belgique contre le préjudice que lui cause la décision de la conférence? L'abdication! Loin d'apporter aucun avantage à la Belgique, elle lui serait fatale : elle amènerait la guerre générale suivie d'une restauration de l'ancienne dynastie ou de la réunion à la France, et peut-être du *partage*. Au Roi l'abdication ne donnerait aucun avantage réel. Au pis-aller, le Roi subira momentanément le contre-coup de l'acceptation des vingt-quatre articles, c'est-à-dire que pendant quelque temps il sera moins populaire devant une multitude déraisonnable et inconstante, mais pour cela il y a un souverain remède. Laissez le Roi se relever; qu'il soit ferme, énergique, intelligent, et nous verrons si en peu de temps il ne redeviendra pas le monarque le plus populaire de l'Europe. D'autre part, l'abdication le ruinerait aux yeux du monde. Il apparaîtrait comme un homme faible, inconséquent, à courte vue, et incapable de remplir la mission qu'il avait acceptée. Le Roi est allé en Belgique pour sauver la paix géné-

rale et pour soutenir la cause de la monarchie constitutionnelle. C'est la tâche qu'il a assumée vis-à-vis de l'Europe, vis-à-vis des grandes puissances et de la Belgique. Parce qu'il trouve des difficultés dans cette œuvre, ce n'est pas une raison de désertir son poste. Le Roi a une belle mission à remplir ; qu'il s'en montre digne. »

Léopold finit, mais non sans peine, par se résigner. De leur côté, les Chambres belges, se soumettant également à la loi du plus fort, finirent aussi par accepter les vingt-quatre articles. Le 15 novembre 1831, le traité qui devait assurer, moyennant de durs sacrifices, l'indépendance de la Belgique, fut signé par M. Van de Weyer et par les représentants des cinq grandes puissances.

Mais il ne suffisait point d'avoir conclu le traité du 15 novembre : il fallait échanger les ratifications. La France et l'Angleterre exécutèrent sans retard l'engagement contracté, tandis que les trois autres puissances ne montraient aucun empressement. Lorsque l'Autriche et la Prusse suivirent enfin l'exemple de l'Angleterre et de la France, elles le firent conditionnellement. La ratification donnée ensuite par la Russie contenait, d'autre part, une *réserve* qui

était en contradiction avec les obligations résultant pour la Hollande du traité du 15 novembre.

Que fallait-il faire? L'acceptation de la *réserve russe* n'anéantirait-elle pas tout l'avantage assuré par les ratifications si complètes de l'Angleterre et de la France? Dans la garantie donnée par les puissances à l'indépendance et à la neutralité de la Belgique fallait-il voir un engagement individuel ou une obligation en nom collectif? D'accord avec lord Palmerston et avec lord Grey, Stockmar était d'avis qu'il valait mieux adopter la première opinion comme plus favorable à la Belgique. Et, en effet, les chefs du parti tory, qui semblaient alors à la veille de reprendre le pouvoir, soutenaient l'avis opposé. Stockmar ne l'ignorait pas.

M. Van de Weyer rendit donc un grand service à la Belgique lorsque, le 4 mai 1832, engageant hardiment sa responsabilité, il accepta la ratification russe. Il mettait ainsi, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'abri des fluctuations ministérielles, l'acte par lequel l'Europe reconnaissait l'indépendance de notre patrie (1). « Rejeter l'acte de la Russie, » écrivait-il au roi

(1) LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE. *Sylvain Van de Weyer*, t. I, pp. 206 et suiv.

Léopold, aurait les plus graves inconvénients ; je tiens à la voir *liée* sur les quatre grands points de notre existence politique : la reconnaissance de Votre Majesté, celle de notre indépendance, de notre neutralité et du territoire assigné à la Belgique ; le reste de l'édifice s'achèvera, non sans peine, mais sans difficultés fondamentales... »

Le cabinet de Bruxelles, en présence des clameurs de l'opposition, fut loin d'abord d'approuver la conduite de M. Van de Weyer, et Stockmar déplorait cette attitude craintive dont Talleyrand tirait parti pour en revenir à son ancien projet de partage. « Nous avons toujours cru jusqu'ici, » disait Talleyrand à Palmerston, « qu'il existait une Belgique et un gouvernement belge ; mais, en vérité, à en juger par les idées qu'on s'y fait de la ratification russe, on croirait que les ministres belges ne veulent croire ni à leur propre existence ni à celle de la Belgique ; la conséquence de tout cela, à la fin, *ne peut être qu'un partage.* »

Toutefois le cabinet de Bruxelles finit par sentir la nécessité de sanctionner ce qu'avait fait M. Van de Weyer. C'était le moyen le plus sûr de déranger sinon d'anéantir les projets du prince de Talleyrand.

Le 3 juin, Stockmar écrivait : « Depuis longtemps quelqu'un m'a assuré qu'il existait entre la France et la Hollande un traité secret ayant pour objet le partage de la Belgique et que ce traité est l'œuvre de Talleyrand. » Le 4 juillet, il ajoutait : « Depuis l'origine, Talleyrand a dans les affaires belges un plan qui lui est propre. Je ne le connais pas. Mais ce que je sais positivement, c'est qu'en dépit de tout ce que peuvent promettre à Paris Louis-Philippe et Sébastiani, le gouvernement n'a jamais empêché Talleyrand d'en agir à sa guise. Je suis très-porté à croire que si l'on pouvait lire les dépêches envoyées de Paris à Talleyrand, on trouverait généralement qu'on a écrit dans un tout autre sens à Londres qu'à Bruxelles. » En résumé, Stockmar pensait que Louis-Philippe, plein de confiance dans la *finesse* et le *savoir-faire* de son ambassadeur, s'était engagé à lui laisser le soin d'interpréter ses instructions comme il le jugerait convenable. Et là paraissait le danger⁽¹⁾.

(1) D'autres sont moins sévères pour Louis-Philippe. Un homme d'État belge, après avoir lu les Mémoires du baron Stockmar, nous écrivait : « Vous commettez, il me semble, une injustice et une inconséquence en ne rangeant pas parmi vos Fondateurs le roi Louis-Philippe qui n'a pas

Aussi l'*ami* du roi Léopold se méfiait-il au plus haut point des étroites relations qui existaient à la Haye et à Londres entre les représentants de la France et les représentants du roi des Pays-Bas.

Guillaume I^{er} n'ayant pas adhéré aux vingt-quatre articles, il appartenait à la conférence de Londres d'assurer l'exécution du traité ratifié par les cinq grandes puissances. Or, la conférence voulait faire dépendre cette exécution d'une négociation préalable et directe entre la Hollande et la Belgique. De son côté, le chef du cabinet belge, M. de Muelenaere, invoquant les engagements pris devant les Chambres, prétendait, lui, subordonner la négociation directe désirée par la conférence à l'évacuation préalable du territoire attribué à la Belgique par le traité du 15 novembre. Stockmar vint lui-même à Bruxelles, au commencement du mois d'août, pour détacher M. de Muelenaere d'un système que lord Palmerston déclarait *impraticable* : M. de Muelenaere resta inflexible. De retour à Londres, Stockmar revint à la charge et adressa

voulu du *partage* malgré Talleyrand, et qui, également malgré Talleyrand, a donné sa fille au premier roi de la Belgique indépendante.

au ministre des affaires étrangères de Belgique la lettre suivante, qui fait très-bien ressortir l'intelligence politique et le dévouement du conseiller intime de Léopold I^{er} (1) :

« Marlborough-house, le 15 août 1832.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« De retour à Londres depuis lundi soir, je m'empresse de vous communiquer ce qui peut vous paraître intéressant concernant les affaires politiques.

« Il paraît que l'opinion publique en Hollande, surtout à Rotterdam et Amsterdam, a subi un changement notable quant à la manière de juger la forme de la substance des vingt-quatre articles. Ce changement s'est aussi communiqué au ministère hollandais. On dit que tous les ministres sont maintenant d'accord, *qu'il vaut mieux accepter les vingt-quatre articles, tels qu'ils sont, que d'entamer de nouvelles négociations et de faire un nouveau traité.*

« La seule personne, qui, dit-on, ne partage pas encore cette opinion, c'est Guillaume ; mais les mêmes nouvelles ajoutent qu'il commence à fléchir, eu égard aux représentations que les villes d'Amsterdam et de Rotterdam lui ont faites. — Il ne serait donc pas impossible qu'il cédât aussi, et qu'un beau jour, il vint en faire part à la conférence,

(1) Cette lettre, dont le texte original est en français, a été analysée dans les *Mémoires* du général Goblet, dans notre biographie de Joseph Lebeau et dans les *Souvenirs* du Baron Stockmar ; mais le texte entier n'a jamais été publié.

sous le prétexte qu'il n'a rien de plus à cœur que de contribuer de tout son pouvoir au maintien de la paix de l'Europe.

« C'est surtout la ville de Rotterdam qui revient de l'espoir qu'elle avait entretenu au sujet de l'occupation de la citadelle d'Anvers. — Elle insinue maintenant au roi Guillaume que l'état actuel de l'Escaut profite plus au commerce belge et à la ville d'Anvers que celui qui serait la conséquence de l'acceptation des vingt-quatre articles ; que son commerce a augmenté quoique exposé aux canons de la citadelle, que beaucoup de maisons qui, au commencement de la révolution, avaient quitté Anvers pour s'établir à Rotterdam, sont prêtes à y retourner, que l'état provisoire n'est après tout pas si nuisible aux Belges qu'aux Hollandais, les premiers n'ayant pour le moment pas de dettes à payer et que, pour cela, il est à craindre que les Belges pourraient bien finir par trouver que la paix ne leur est plus aussi nécessaire qu'ils se l'imaginent à présent.

« Les Hollandais trouvent, de plus, que les réserves russes ne leur ont pas essentiellement profité. — Ils disent qu'au contraire ces réserves leur font plus de mal que de bien. Quant à la dette, disent-ils, la Hollande est revenue elle-même de sa demande de capitalisation, et quant à la route en fer ou le canal d'Anvers à Sittard, que ni l'une ni l'autre n'est d'une vraie utilité pour la Belgique qui, probablement, en déclinerait l'exécution, même si la Hollande voulait céder sur ce point. Ils ont trouvé, enfin, que les termes du 9^e article sont plus favorables à la Hollande qu'à la Belgique (1). — Si nous modifions cet article, disent-ils, la

(1) L'art. 9^e du traité du 15 novembre 1831 concernait spécialement la navigation de l'Escaut.

Belgique nous échappera. — Nous lui laissons par là nous-mêmes la possibilité de voir cet article rédigé d'une manière plus précise et plus favorable à ses intérêts qu'il ne l'est à présent.

« Ajoutez, Monsieur, à cela que lord Durham a été parfaitement bien accueilli à Saint-Pétersbourg, du moins en apparence, et qu'on dit à la Haye qu'au pis-aller le cabinet russe ne s'opposerait nullement à l'occupation de la citadelle d'Anvers par les troupes anglaises. Il paraît donc qu'on est en Hollande momentanément aussi mécontent des Russes que des Anglais.

« La conduite du cabinet prussien me paraît toujours chancelante et contradictoire. Il est sûr que le roi personnellement désire en finir très-sincèrement. Mais M. Ancillon, dominé par la coterie hollandaise *Perponcher*, donne aujourd'hui raison aux Hollandais et quelques jours plus tard à la conférence.

« D'après tout ce que j'ai ouï-dire par quelques membres de la conférence, on devrait croire qu'ils désirent tous ardemment la fin de nos affaires. Quoique je ne me fie pas trop à leurs assurances, j'ai plusieurs raisons de croire qu'il en est ainsi.

« Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter à cela mes propres réflexions quant à l'état actuel de nos affaires.

« Le Roi et ses ministres se trouvent en ce moment dans une situation assez embarrassante. *Ce ne sera que par les moyens les plus énergiques, qu'on pourra en sortir.* Cet embarras du moment est la conséquence nécessaire du jugement biais porté à l'égard de l'effet des réserves contenues dans la ratification russe. Le Roi et ses ministres n'auraient jamais dû attacher tant d'importance à ces

réerves, ils n'auraient jamais dû partager l'alarme que ces réerves ont causée au pays, aux Chambres et aux journaux. C'est pour tranquilliser le pays et les Chambres sur des craintes plutôt imaginaires que réelles, pour faire disparaître jusqu'à l'idée de la possibilité d'une modification que le gouvernement promet de ne songer à une nouvelle négociation qu'après l'évacuation préalable d'Anvers. — Le Roi va encore plus loin : il promet d'avoir recours aux moyens de vigueur aussitôt qu'il sera sûr que les vingt-quatre articles ne seront pas acceptés purement et simplement. Le Roi et le Gouvernement ne prévoyaient pas alors que, par ces engagements, ils se mettraient dans une position tout à fait fausse. Il s'agit de savoir à présent, si le Roi *peut* ou s'il *doit* tenir ces engagements. Je réponds à cela : *il ne le peut ni ne le doit*. Il ne le doit pas, car le vrai salut de la Belgique lui défend de risquer avec la guerre l'existence même du pays ; et le seul moyen de constituer la Belgique État indépendant, je ne l'ai trouvé de tous temps que dans la voie des négociations. Mais quand même le Roi voudrait faire la guerre, il ne le peut pas, car les cinq puissances ne le souffriraient jamais.

« Examinons maintenant la situation du ministère belge. Il paraît avoir attaché son existence à la condition de l'évacuation préalable d'Anvers. Que lui reste-t-il à faire ?

« Voilà une question sur laquelle les avis resteront probablement partagés.

« D'après la promesse que le ministre a donnée aux Chambres, et après avoir épuisé tous les moyens qui étaient à sa disposition pour effectuer l'évacuation préalable, on devrait croire qu'il ne lui en reste plus qu'un seul, qui est de déclarer que, dans les circonstances actuelles, la Belgique

préfère l'état provisoire à toute négociation continuée. Peut-être cette déclaration serait-elle le moyen le plus efficace pour vaincre l'obstination de Guillaume, mais il ne faut pas se dissimuler que l'exécution d'un tel plan demande un degré de réflexion, de calme et de fermeté inébranlable qu'il est difficile de se promettre de la part de tout un pays.

« Or il s'agit de savoir si, après la déclaration du *statu quo*, les ministres n'ont plus aucun moyen pour agir.

« Je répondrai affirmativement à cette question et je crois des discussions sur l'art. 9 non-seulement possibles, mais très-utiles. — En reprenant donc le fil des négociations, je ne me cache pourtant pas les difficultés qui doivent en résulter pour le ministère, mais je ne les crois pas insurmontables.

« A la vérité, le ministre belge s'est engagé envers les Chambres d'une manière positive, mais, à la vérité aussi, il a usé tous ses moyens pour remplir sa promesse. Si des représentations et les actes diplomatiques avaient suffi pour amener l'évacuation d'Anvers, elle aurait eu lieu depuis longtemps. Mais comme les cinq puissances refusent d'aviser aux moyens coercitifs aussi longtemps qu'elles entrevoient la moindre possibilité d'en finir pacifiquement, le ministre belge, ayant épuisé tous ses moyens vis-à-vis de la conférence et n'en ayant pas d'autres pour faire exécuter le traité que la guerre, pourrait croire que ce dernier moyen *n'étant pas de sa compétence, il ne lui reste rien de mieux à faire que de donner sa démission.* — Voici à présent mes raisons, pourquoi une telle manière de voir ne me paraît pas juste. A l'époque même où le ministre belge demande à la conférence l'évacuation préalable, le roi Guillaume refuse et l'acceptation des vingt-quatre articles et l'évacuation

préalable du territoire, et n'en présente pas moins en même temps des contre-propositions. — Et qu'est-ce qui arrive par la suite de cet incident? que, quoique le ministère belge, placé comme il est, ne puisse pas même admettre l'existence de ces contre-propositions, il ne peut pas empêcher qu'elles ne renferment des interprétations de la part de la Hollande au sujet d'un article principal parmi les vingt-quatre, interprétations que la Belgique ne saurait reconnaître sans mettre son existence en danger. Et cela d'autant plus qu'en vertu du traité du 15, même des négociations ultérieures doivent convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions de ce même article. Cet incident seul change par son importance la position que le ministère a cru devoir prendre vis-à-vis des Chambres quant à l'évacuation préalable, et il le dégage, à mon avis, de l'obligation de n'entamer aucune nouvelle discussion, jusqu'à ce que le territoire soit évacué. Il est au contraire du devoir du ministre de faire sans perte de temps tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que le sens de cet article ne soit interprété par la Hollande d'une manière préjudiciable à la Belgique. En le faisant, il ne fait rien qui soit en contradiction avec ce qu'il a promis aux Chambres, car il n'entame ni de nouvelles négociations ni n'accorde des modifications au traité. Il est au contraire très-essentiel pour la Belgique qu'elle ouvre à l'instant même les discussions à cet égard, et notamment par les raisons suivantes :

« Les vingt-quatre articles ont admis des négociations ultérieures pour l'exécution de quelques-uns d'entre eux.

« L'interprétation que la Hollande *donne d'avance* à certains de ces articles est telle, que la Belgique ne peut pas l'admettre sans compromettre son existence.

« Il résulte de ce qui précède que, avant de continuer à exiger la reconnaissance pure et simple des vingt-quatre articles par la Hollande, *la Belgique ne doit pas s'opposer à ce qu'on ouvre des discussions sur le sens même de ces articles*, et l'on ne peut méconnaître que si, dans le cours de ces discussions, l'on parvenait à s'entendre et arrêter la mise en exécution des articles litigieux, la Belgique obtiendrait le grand avantage de savoir sur-le-champ ce que la Hollande croit pouvoir exiger d'elle et de *s'y refuser s'il y avait injustice*, tandis que si, en conformité de certaines clauses des vingt-quatre articles, on remet de telles discussions à des négociations ultérieures, celles-ci peuvent devenir interminables et nous arracher enfin par la fatigue des concessions que, dans le moment actuel, nous avons tous les moyens de repousser.

« Tout le monde m'assure que la libre navigation de l'Escaut est le point capital pour l'existence même de la Belgique. S'il en est ainsi, on ne doit pas se faire mystère chez nous que l'art. 9 est bien conçu de manière que, même dans le cas d'une acceptation pure et simple des vingt-quatre articles par la Hollande, nous n'échapperions pas aux difficultés sans nombre qui, en vertu du traité même, doivent naître lors des négociations ultérieures au sujet des péages qui dérivent du droit de souveraineté de la Hollande sur l'Escaut.

« Dans cet état de choses je vous avoue, Monsieur le Ministre, que je le croirais très-avantageux à la Belgique, si elle pouvait changer *en discussions antérieures les discussions ultérieures*, qu'exige le traité et s'assurer par ce moyen de la possibilité de voir le sens d'un des plus essentiels articles interprété de la manière la plus conforme à ses intérêts.

« Ces discussions seraient sans doute beaucoup facilitées, si, de la part de la Belgique, on n'exigeait d'abord qu'un règlement provisoire pour la navigation de l'Escaut. Là où d'aussi grandes difficultés se présentent, les parties en général inclinent à s'entendre sur une mesure provisoire, plutôt que d'en venir à un arrangement définitif. Mais l'histoire nous apprend aussi qu'il n'est pas très-difficile d'ériger un acte provisoire en un acte définitif.

• Si, à la suite des discussions sur le sens du 9^e article, il était possible de trouver un moyen quelconque de reprendre le fil des négociations et d'en finir d'une manière pacifique, il serait sans doute à propos que le ministère belge montrât, dès le commencement, sa condescendance de confondre la question de la liberté de l'Escaut avec celle du syndicat et qu'il donnât à entendre aux Hollandais qu'il est disposé à céder sur ce point au fur et à mesure que le roi Guillaume cédera sur l'autre. Car si par là nous parvenions à faire vider la question de la liberté de l'Escaut en notre faveur, cela vaudrait mieux que de traiter la question du syndicat séparément, pour obtenir la déduction de quelques millions de plus sur les arrérages. Je ne puis finir sans vous avouer, Monsieur, que je verrais de mauvais œil que Guillaume évacuât Anvers préalablement et qu'il acceptât les vingt-quatre articles purement et simplement. Ce serait le plus mauvais tour qu'il pourrait nous jouer, car la Hollande ne ferait que gagner et la Belgique ne ferait que perdre. Nous abandonnerions trois cent mille contribuables et la forteresse de Venloo pour obtenir la seule citadelle d'Anvers. — Et après cet échange ne resterions-nous pas toujours à la merci de Guillaume qui peut s'opposer sans embarras à la navigation de l'Escaut, de la Meuse et des eaux intérieures,

aussi longtemps que nous ne condescendions pas à toutes ses exigences ? On m'objectera, peut-être, qu'alors nous ne payerions pas la dette ! Mais, ne serait-ce pas, en adoptant une telle mesure, se replacer inévitablement dans un état de guerre, plus pénible encore que celui actuel, puisqu'au moins dans le moment présent nous jouissons de la liberté la plus complète de navigation sur l'Escaut ?

« Je vous conjure donc, Monsieur le Ministre, de préférer le bien-être de la Belgique à toute autre considération et surtout à toute considération personnelle. Même la situation la plus embarrassante n'est pas sans remède. Dans le cas présent, la difficulté capitale est plutôt dans la forme que dans l'esprit, et pour la vaincre il ne vous faut que de l'énergie. Le point essentiel c'est d'en finir pour le bonheur de la Belgique ; toute autre considération disparaît devant celle-ci. Ministre constitutionnel, et prouvant au monde et à la Belgique que tout ce que vous avez fait ne tendait qu'au salut de votre patrie, vous êtes au-dessus de tous les reproches que le sophisme ou la malveillance pourraient vous adresser. »

Du château de Compiègne, où le 9 août avait été célébré son mariage avec la princesse Louise d'Orléans, le roi Léopold avait écrit à son ministre des affaires étrangères pour l'amener doucement au système préconisé par Stockmar. « Nous devons, » disait-il, « nous mettre dans la position de la Hollande, c'est-à-dire rejeter toute condition qui nous serait onéreuse. En même temps, si on pouvait nous faire des pro-

positions acceptables, avec ratification du roi Guillaume et évacuation immédiate du territoire, il n'y a pas de doute que ce serait là ce qui finirait le plus promptement nos affaires. » M. de Muelenaere demeurait toujours inébranlable.

Sur ces entrefaites, le général Goblet, qui avait été momentanément adjoint à M. Van de Weyer près la conférence, revint inopinément à Bruxelles, porteur de nouvelles propositions au delà desquelles le cabinet du roi Léopold ne pourrait être entraîné dans la négociation directe qu'il s'agissait d'ouvrir avec la Hollande. C'est ce qu'on appela le *thème de lord Palmerston*. A la suite d'un conseil de cabinet présidé par le Roi, M. de Muelenaere déposa le portefeuille des affaires étrangères et fut remplacé, le 18 septembre, par le général Goblet. Le plan conçu par cet homme d'État obtint un succès rapide et complet : il aboutit à la prise de la citadelle d'Anvers et à la convention de Londres du 21 mai 1833. On sait que cette convention établissait entre la Belgique et la Hollande une trêve indéfinie pendant laquelle la Belgique restait en possession des parties contestées du Limbourg et du Luxembourg.

Stockmar n'avait pas été étranger à la plupart

de ces incidents ; cependant il n'attendit point le conclusion de la trêve du 21 mai. Depuis trois ans il n'avait pas vu sa famille, et sa santé se ressentait des incessants travaux auxquels il avait dû se livrer. Au mois de février 1833, il était enfin retourné à Cobourg. Mais de sa paisible retraite en Thuringe, il continuait de suivre d'un œil vigilant la marche des événements en Europe, plein de foi dès lors dans l'avenir de la nationalité belge. Il continuait de correspondre avec le roi Léopold et avec M. Van de Weyer, qui avait pour lui la plus affectueuse considération. Le 19 février, M. Van de Weyer écrivait au roi des Belges que le départ du baron Stockmar laissait à Londres un grand vide. « Il a eu pour moi, » disait-il, « toute l'affection et la sollicitude d'un père, comme j'ai pour lui tout l'attachement d'un fils. Je n'oublierai jamais les sages conseils que je dois à son amitié. »

Ces nobles paroles honorent à la fois le conseiller intime du roi Léopold et le représentant officiel de la Belgique indépendante. Stockmar rendit incontestablement des services à notre patrie ; mais en les reconnaissant, en les signalant, il ne faut pas cependant les exagérer. Le rôle de Stockmar était, en

définitive, celui d'un agent secret et irresponsable. En cette qualité, il donnait de *sages conseils*. Mais, sans diminuer en rien la valeur du baron Stockmar, on peut affirmer que son labour occulte ne peut être mis en comparaison avec l'action mémorable des hommes qui ont attaché officiellement leurs noms aux faits et aux actes constituant l'histoire de la fondation de la Belgique indépendante.



II

Une haute position officielle en Belgique même avait été offerte à Stockmar. « Ses talents politiques, » dit Charles White ⁽¹⁾, « sa profonde connaissance du cœur humain, son intégrité, son noble désintéressement, l'eussent rendu digne d'occuper un poste élevé dans les conseils du Roi. Mais quoique les offres les plus pressantes lui eussent été faites, il les refusa toutes, et se contenta du titre honorable et simple d'*ami du Roi*. » En réalité, Stockmar n'avait aucun

⁽¹⁾ *Révolution belge de 1830*, t. III, chap. IV. — Charles White, qui avait été secrétaire de lord Ponsonby, était très-bien informé.

goût pour la routine officielle : il préférait les coulisses à la scène, qui l'aurait placé en vue du public ; et, quoiqu'il eût le sentiment de sa valeur, il voulait rester dans l'ombre. Content de la pension dont il jouissait sur l'ancienne dotation anglaise du prince Léopold, il continua d'entretenir secrètement avec le roi des Belges une importante correspondance ; il avait été et il demeura son conseiller le plus influent, son agent le plus actif, particulièrement dans ce qu'on appelait la politique de famille. C'est ainsi que, vers la fin de 1835, il ménagea avec succès l'union du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg avec la reine doña Maria de Portugal.

Quoique toujours ignoré, le rôle de Stockmar va s'agrandir. Le 25 mai 1837, il débarquait de nouveau en Angleterre. C'était le lendemain du jour où la princesse Victoria, nièce du roi des Belges et héritière présomptive du trône de la Grande-Bretagne, avait atteint sa dix-huitième année, c'est-à-dire sa majorité légale. Le 20 juin suivant, elle succédait à Guillaume IV. Or, dans sa prévoyance, le roi Léopold avait chargé Stockmar de la délicate mission de donner conseil et assistance à la jeune reine. C'était lui assigner à la cour d'Angleterre une position en quelque sorte indéfinie. En réalité, il remplis-

sait près de la reine Victoria les fonctions de secrétaire privé ou de conseiller de cabinet, mais sans en avoir le titre. Telle était d'ailleurs sa discrétion, tel était son désintéressement, qu'il ne porta ombrage à personne. Seul, dit-on, M. Abercromby ⁽¹⁾, alors *speaker* de la Chambre des communes, manifesta le dessein de signaler au Parlement la singulière situation de ce baron allemand à la cour d'Angleterre; mais le premier ministre, lord Melbourne, lui apprit qu'il s'était lui-même employé à faire venir Stockmar en Angleterre et à le proposer pour ce poste. Quoique Stockmar n'eût point tardé à conquérir l'entière confiance de lord Melbourne, celui-ci ne put cependant s'empêcher de dire une autre fois : « Le roi Léopold et Stockmar sont d'honnêtes gens et des gens d'esprit; mais je déteste d'entendre répéter à chaque instant par mes amis que je subis leur influence. Je sais que cela n'est pas; mais encore une fois je n'aime pas qu'on le dise. » Et, en effet, Stockmar, à cette époque du moins, s'abstint de toute ingérence préméditée dans les affaires politiques du pays; s'il s'en était mêlé, « s'il avait commis une pareille faute, il aurait agi contrairement aux instruc-

(1) Depuis lord Dumferline.

tions de son maître, de Léopold, et il se serait rendu impossible en Angleterre ('). » Donc, si Stockmar fut très-fréquemment initié aux affaires de l'État, il se garda bien de le montrer et d'exciter la jalousie des membres du gouvernement. « Rarement, » a dit la reine Victoria, « souverain a eu le bonheur de rencontrer un plus sincère ami, dans le meilleur sens de ce mot, un conseiller si sage, si judicieux, si honnête. »

Le projet d'unir le prince Albert de Saxe-Cobourg avec sa cousine, la princesse Victoria, avait été discuté dès 1836, entre le roi Léopold et Stockmar. Après son avènement, la reine Victoria, tout en accueillant favorablement l'idée de son oncle, résolut d'ajourner encore un engagement définitif. Elle entretint Stockmar de ce sujet et le chargea d'accompagner le prince Albert, dans un voyage en Italie. Le prince qui venait de poursuivre ses études à Bruxelles, sous les yeux de son oncle, allait maintenant achever son éducation sous la tutelle de Stockmar. Celui-ci sut remplir fidèlement la nouvelle tâche qui lui était confiée. Sous son intelligente et prudente direction, le prince Albert perfectionna ces rares qualités qui

(') *Denkwürdigkeiten*, p. 324.

devaient, moralement et politiquement, le rendre si digne des hautes destinées auxquelles il allait être appelé. Dès lors il conçut aussi pour son « mentor » le noble et profond attachement qu'il devait lui conserver toute sa vie.

Au mois de novembre 1839, le prince Albert fut fiancé à la reine Victoria. Immédiatement après il partit pour Wiesbaden où le roi Léopold et Stockmar l'attendaient. Il fut alors convenu que ce dernier retournerait en Angleterre pour représenter les intérêts du prince dans les arrangements préliminaires à la cérémonie du mariage.

Stockmar revint à Windsor le 9 janvier 1840. Le gouvernement demandait pour l'époux futur de la reine la même indemnité qui avait été allouée au prince Léopold en 1817, c'est-à-dire 1,250,000 francs par an. Or, à la Chambre des communes, une majorité de deux cent soixante-deux voix contre cent cinquante-huit réduisit de 50,000 livres à 30,000 la dotation proposée. « Comme je sortais du palais, » dit Stockmar lui-même (1), « je rencontrai lord Melbourne sur l'escalier. Il me prit à part et m'adressa ces propres paroles que je transcris ici parce

(1) *Denkwürdigkeiten*, p. 346.

qu'elles sont mémorables, sincères et dégagées de tout esprit de parti : « Le prince va être furieux contre les tories. Ce ne sont pourtant point les tories seuls, mais les tories, les radicaux et un grand nombre des nôtres qui se sont tous entendus pour rogner son revenu. » Je lui tendis la main pour le remercier d'une sincérité si peu commune, et je lui dis : « Vous êtes un honnête homme. J'espère que vous répéterez au prince en personne ce que vous dites là. »

En effet, lord Melbourne, d'accord avec Stockmar et s'inspirant de ses conseils, dit au prince, une dizaine de jours après le mariage, « qu'il était temps de se réconcilier avec les partis et de montrer la branche d'olivier. » Il ne faut pas perdre de vue que cette époque était bien différente de la nôtre. Les passions soulevées par le bill de la réforme n'étaient pas encore assoupies, et whigs et tories se combattaient avec un tout autre acharnement que de nos jours. Or, Stockmar avait trop de sens pour ne pas entrevoir combien serait préjudiciable aux intérêts de la royauté le soupçon d'une politique partielle. Il s'efforça donc de rallier d'abord lord Melbourne à son opinion, et il réussit, par ses sages conseils, à placer la couronne au-dessus des partis. Il usa de toute

son influence pour empêcher le prince Albert de nourrir des préventions ou de concevoir de la rancune contre les tories, et en cela, a dit un publiciste anglais, il rendit au prince, aussi bien qu'au pays, un excellent service.

On appréhendait que le bill en vertu duquel la régence devait être éventuellement conférée à l'époux de la reine ne devint une nouvelle source d'embarras. Mais le bill passa sans autre opposition que celle du duc de Sussex, grâce à la manière adroite dont Stockmar s'était entremis pour neutraliser l'opposition du duc de Wellington et de sir Robert Peel, les puissants chefs du torysme.

Stockmar retourna en Allemagne au mois d'août 1840, croyant avoir rempli sa mission en Angleterre. C'était une pure illusion. Dès le mois de novembre, se rendant aux pressantes instances de la reine et du prince Albert, il revenait à Windsor. Il continua ainsi, pendant encore dix-sept années, à résider en Angleterre durant l'automne, l'hiver et le printemps, ne se réservant que l'été pour passer quelques mois à Cobourg avec sa famille. Le plus puissant organe de la presse britannique a rendu noblement justice au dévouement de ce fidèle conseiller, de celui qu'on appelait *l'ami royal*. « L'histoire de la

royauté anglaise dans les trente-cinq dernières années, » dit le *Times*, « porte témoignage du zèle, de la prudence et de la sagesse avec lesquels Stockmar remplit ses difficiles devoirs. »

La vie de Stockmar en Angleterre était très-uniforme; elle s'écoulait entièrement dans le cercle de la cour. Stockmar suivait celle-ci dans ses diverses résidences, et partout il trouvait l'*appartement du baron*, à Buckingham-Palace, au château de Windsor, à Osborne. On le voyait chaque soir, aussitôt après le dîner, s'échapper des salons pour aller se renfermer dans son appartement où bientôt arrivait le prince Albert, chargé de papiers et de dépêches (*despatch-boxes*). Il s'asseyait sur le sofa et un long et confidentiel entretien commençait entre le *vieil ami* de la maison et son éminent élève (1).

Stockmar avait une grande influence, mais il ne l'employait qu'au service du bien public. Un Belge illustre, le comte Félix de Mérode, disait de lui : « C'est un original, mais quel honnête homme ! » On raconte qu'un riche Anglais, au-

(1) Voir la remarquable notice insérée dans les *Preussische Jahrbücher*, t. XII (1863), p. 337. Cette notice est de Charles Meyer qui fut pendant longtemps le bibliothécaire et le secrétaire du prince Albert.

teur et membre du Parlement, vint un jour le trouver et lui promit 10,000 livrés sterling (250,000 francs) s'il voulait appuyer près de la reine son désir d'être élevé à la pairie. Stockmar répondit : « Je vais passer dans la chambre voisine pour vous laisser le temps de vous retirer. Si, en rentrant, je vous trouve encore ici, je vous ferai jeter à la porte par les domestiques. »

L'intelligence et une sorte de fierté rayonnaient dans la physionomie expressive de Stockmar; d'une stature moyenne, de complexion délicate, la vie semblait s'être concentrée dans des yeux bruns qui avaient conservé tout le feu de la jeunesse.

« Nous l'avons connu personnellement, » dit un écrivain anglais ⁽¹⁾, « nous l'avons vu activement mêlé à ces conciliabules et à ces délibérations qui ont fait l'occupation capitale de sa vie; nous l'avons entendu parler en oracle et en oracle respecté, tantôt dans une petite chambre de Windsor-Castle ou de Buckingham-Palace,

(¹) L'auteur d'un très-intéressant article consacré par la *Revue d'Edimbourg* (octobre 1872) aux souvenirs du baron Stockmar.

La *Revue de Westminster* a révélé que l'article de la *Revue d'Edimbourg* a été écrit par quelqu'un aussi bien initié que Stockmar lui-même à la vie privée de la cour.

tantôt dans un méchant appartement de Davies-street ou de Holles-street dans lequel il se retirait parfois comme Achille sous sa tente. Il exposait son avis avec une gravité sentencieuse, en homme habitué de vieille date à être écouté et obéi. Il était affligé de dyspepsie au plus haut degré, très-difficile à nourrir, très-sensible au froid... Ce genre de tempérament ne porte pas à la bienveillance ; mais, dans le cas du baron Stockmar, une chaleur et une bonté de cœur naturelles tempéraient les humeurs noires et chagrines. Il était capable de se dévouer sans réserve à ceux qu'il aimait... Nous l'avons connu et tenu pour un homme foncièrement bon, honorable, qui adorait les enfants, fidèle à ses amis, d'une discrétion admirable, d'un jugement sain. S'il n'avait pas toute la sagesse qu'on lui a prêtée, son fils a du moins raison de soutenir qu'il avait le tempérament et le cœur d'un bon Allemand. Il était bien de son pays ; son long séjour à l'étranger n'avait rien changé au type national. L'atmosphère même de sa chambre sentait l'Allemagne. En tous lieux, il voyait toutes choses à un point de vue exclusivement germanique, et quoique versé dans la politique, quoique en relations journalières avec les premiers hommes d'État de l'Angleterre, il ne

s'intéressait que très-médiocrement aux affaires de ce grand pays tant qu'elles ne concernaient point la maison de Cobourg ou l'Allemagne. C'est ainsi qu'il ne fut jamais soupçonné d'avoir voulu se mêler à aucune intrigue locale. Quoique sa position fût très-délicate, il avait également la confiance de tous les partis, et personne ne songeait à l'accuser de prétendre à la moindre influence sur la politique intérieure de l'Angleterre ; aussi était-il bien éloigné de s'en occuper autant que des intérêts de la famille royale ou des affaires du continent. Ces réflexions et ces faits ont leur valeur si on veut apprécier avec impartialité son caractère et sa conduite comme conseiller intime et ami du roi Léopold et du prince Albert. En cette qualité, il est à l'abri de tout blâme et de tout reproche.»

Il n'y a, ce semble, rien à ajouter à cette remarquable appréciation morale et politique. On a objecté depuis que la position du baron Stockmar en Angleterre était celle de « ministre secret et irresponsable d'un souverain constitutionnel, » et que cette position était hautement irrégulière; mais admettant, a-t-on ajouté, que les objets de la sollicitude de Stockmar fussent la couronne et non le pays; — la Belgique et l'Allemagne, non l'Angleterre, il faut recon-

naître qu'il agit sagement et consciencieusement dans la position irrégulière qu'il occupait (¹). Quoi qu'il en soit, on a pu dire encore que, par son caractère exceptionnel, Stockmar méritait de posséder une position également exceptionnelle sans qu'il en résultât les graves inconvénients que l'on aurait eu à regretter si elle avait été prise par un homme ordinaire. Lord Melbourne disait de Stockmar : « Ce n'est pas seulement un excellent homme; c'est un des hommes les plus sensibles que j'aie connus. » Lord Palmerston, quoiqu'il eût à se plaindre du « baron allemand, » affirmait qu'il était l'homme le plus désintéressé qu'il eût jamais rencontré. Lord Aberdeen ne lui était pas moins favorable : « J'ai connu, » disait-il, « des hommes aussi intelligents, aussi discrets, aussi bons et aussi judicieux, mais je n'ai jamais connu personne qui unit à un égal degré toutes ces qualités. » Enfin lord Liverpool appelait Stockmar le second père du prince Albert et de la reine. Voilà l'opinion des hommes d'État; quant au peuple, il ne connaissait pas du tout l'hôte mystérieux des palais de Londres et de Bruxelles.

(¹) Voir *Westminster Review* (avril 1873), p. 475.

III

Le baron Stockmar n'avait cessé de s'intéresser aux destinées de notre patrie. Sentinelle toujours vigilante, il pouvait s'alarmer un peu vite, mais on devait pourtant lui savoir gré de ses avertissements répétés.

Pendant et après la grande crise européenne de 1840, il s'efforça de mettre le roi Léopold en garde contre les arrière-pensées de la monarchie de juillet. C'était la conviction de lord Aberdeen, disait-il, que le ministère belliqueux du 1^{er} mars, présidé par M. Thiers, désirait le partage de la Belgique entre la France et la Hollande : on ajoutait même que M. de Bois-le-

Comte, l'envoyé de France à la Haye, était, l'âme de cette intrigue (1). Mais Stockmar se fiait à l'Europe pour réprimer l'ambition française et au bon sens même du peuple hollandais pour maintenir l'œuvre de 1830. «... La Hollande et la Belgique, » disait-il, « ont des besoins matériels identiques, des besoins moraux entièrement différents. Qu'on fasse à chacun sa part légitime; qu'on donne satisfaction à la diversité de leurs besoins moraux par une séparation dynastique et administrative; mais qu'au point de vue des intérêts matériels on les traite comme une famille. Je me représente ces deux pays, et peut-être pour longtemps, comme enveloppés d'une frontière douanière commune, et cela sans préjudice de leur autonomie politique et sans aucune crainte de fournir ainsi au roi de Hollande les moyens de miner l'indépendance de la Belgique... »

Mais, selon Stockmar, il y avait d'autres moyens que la force des armes pour réaliser en tout ou en partie les arrière-pensées de la France. Tel était, par exemple, le projet d'union douanière. Stockmar voyait dans ce projet, agité en 1840-1841, de grands dangers pour

(1) *Denkwürdigkeiten*, p. 371.

l'indépendance et la neutralité de la Belgique (1). Aussi déconseillait-il formellement au roi Léopold de se fier à la condescendance apparente de la France. En admettant que l'union fût favorable à l'ensemble des industries belges, elle n'en aurait pas moins pour conséquence, selon lui, de modifier totalement la situation politique du pays. Il croyait que la Belgique pouvait vivre comme État indépendant et neutre, tandis que, après quelques années d'une union économique qui aurait fusionné ses intérêts généraux avec ceux de la France, la Belgique pourrait bien subsister quelque temps encore sous les dehors d'un État, tout en n'étant plus qu'une province française.

En janvier 1842, Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, vint rendre visite à la cour d'Angleterre pour assister comme parrain au baptême du prince de Galles. Il désira connaître Stockmar dont il se défiait un peu, le familier du château de Windsor passant pour le protecteur de la révolutionnaire Belgique. L'entretien fut intéressant, et Stockmar s'efforça de rendre

(1) On trouvera tous les détails relatifs au projet d'union douanière dans les ouvrages que nous avons consacrés à *Joseph Lebeau*, au *comte Le Hon* et au *comte de Muelenaere*.

un nouveau service à notre pays. Frédéric-Guillaume IV avait les idées les plus erronées sur la politique du roi Léopold, les préventions les plus fortes contre les aspirations des Belges, les doutes les plus sérieux sur la durée de l'État fondé en 1830. Le roi parla longtemps et même avec éloquence : il commença par rappeler ses devoirs envers l'Allemagne ; il était le champion naturel de l'honneur et de la prospérité de l'Allemagne et obligé ainsi de prévenir le danger dont la Belgique pourrait être cause. Il désirait que la Belgique pût s'unir à l'Allemagne et entrer dans la confédération germanique. Il voulait une preuve des bons sentiments du roi Léopold à l'égard de l'Allemagne, car, si une guerre éclatait, les forteresses belges tomberaient au pouvoir des Français : c'était l'opinion de tous ses généraux. Stockmar n'avait pas interrompu une seule fois son royal interlocuteur ; lorsque Frédéric-Guillaume eut parlé pendant près d'une heure, Stockmar résuma brièvement ses objections. Il rappela l'état politique de l'Europe en 1830 et combien celle-ci était redevable au prince Léopold pour le service qu'il avait rendu en acceptant la couronne de Belgique ; loin de la seconder dans une entreprise ayant pour but le bien commun,

les puissances du Nord, par une politique malhabile, avaient certainement contribué à susciter les conditions fâcheuses dont se plaignait le roi de Prusse. Frédéric-Guillaume, habitué à la discipline d'une cour absolutiste et militaire, changea de physionomie en entendant le libre langage de Stockmar. Celui-ci continua tranquillement à développer les raisons qui lui faisaient considérer l'existence de la Belgique comme moins précaire que le supposait le Roi. Il termina sa réplique en confessant que, dans les conjonctures présentes, il lui paraissait impossible de réaliser le vœu de Frédéric-Guillaume, c'est-à-dire d'associer la Belgique à la confédération germanique, d'autant plus que la politique du nord-est de l'Europe avait fait tout ce qu'elle avait pu depuis 1830 pour détacher la Belgique de la Prusse et de l'Allemagne et la pousser vers la France. Les vives et sincères paroles de Stockmar laissèrent, ce semble, une impression durable dans l'esprit de Frédéric-Guillaume IV qui, à son retour, visita le roi Léopold au château de Laeken.

Deux ans après, l'empereur de Russie vint également à la cour d'Angleterre. Dès que la visite du Czar avait été regardée comme probable, Stockmar s'était entretenu avec lord

Aberdeen, alors chef du Foreign-Office, sur l'opportunité de saisir cette occasion pour amener l'établissement de rapports diplomatiques entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Bruxelles. Lord Aberdeen accueillit cette ouverture avec empressement, et il fut résolu qu'il ferait sonder le terrain par le comte Orloff. Le 4 et le 5 juin 1844, l'empereur Nicolas eut de longues conversations avec lord Aberdeen et sir Robert Peel. Le Czar avait dit presque soudainement au chef du Foreign-Office : — « Vous voulez parler avec moi de la Belgique. — Au vrai, pas encore, répondit Aberdeen. — Bien, répondit le Czar ; mais parlons-en tout de suite. Je veux oublier que je suis empereur ; oubliez, de votre côté, que vous êtes ministre d'Angleterre. Nous serons, moi Nicolas, vous Aberdeen... J'entends que votre reine désire que je sois avec Léopold sur un pied amical. C'est mon vœu le plus sincère : j'ai toujours aimé et estimé l'oncle de la reine, et je me réjouirais beaucoup si je pouvais renouer les liens de notre ancienne amitié. Mais aussi longtemps que des officiers polonais seront au service du Roi, cela est impossible. Ainsi que nous l'avons dit, nous jugeons maintenant les choses non comme empereur et

ministre, mais comme des gentlemen. Les Polonais sont et demeurent des rebelles. Est-ce qu'un gentleman doit donc garder à son service des rebelles contre son ami?... Que diriez-vous si je prenais O'Connell sous ma protection, si je le faisais ministre?... Dites à votre reine qu'aussitôt que Sa Majesté m'aura fait savoir que les Polonais ont quitté le service du roi, le lendemain mon ministre aura reçu l'ordre de se rendre à Bruxelles. Je n'ai pas reconnu et ne reconnaitrai point la révolution belge; mais j'ai reconnu plus tard l'État belge. Je sais tenir parole; je respecte et observe honnêtement les traités; mon devoir est par conséquent de veiller désormais à la conservation de la Belgique comme de tout autre État existant en Europe. Je souhaite la prospérité de la Belgique autant que celle de tout autre pays. »

Les dernières préventions de l'Allemagne et les dernières rancunes de la Russie s'évanouirent pendant les terribles orages de 1848. « Qui aurait jamais cru en 1831, » disait Stockmar, « à quelle hauteur s'élèveraient en 1848, aux yeux de l'Allemagne, de la Prusse, de Berlin, la Belgique, sa constitution, son gouvernement?... » Après une visite rendue au roi Léopold, à Bruxelles, il écrivait (juillet 1849) : « Quel que

soit le sort de la France, je ne crains rien pour la Belgique, surtout si Dieu continue au Roi la santé et la vie, s'il le maintient dans l'esprit avec lequel il s'est acquitté jusqu'ici de sa tâche pour le bonheur de son peuple et l'exemple de tous les autres. Lui seul dans toute l'Europe a fourni son tribut pour la réhabilitation du principe monarchique, et autant il a fait pour le salut de la royauté, autant ses collègues ont travaillé à la ruiner. »

Les formidables événements de 1848 n'avaient point surpris Stockmar. Il les pressentait depuis longtemps. Il prédisait que le système de Louis-Philippe et de M. Guizot conduirait la France à une catastrophe ⁽¹⁾. Il écrivait en 1847 : « Je prévois de grandes révolutions... Je suis de plus en plus convaincu que nous sommes à la veille d'une grande crise politique... »

Lorsque cette crise éclata, au mois de février suivant, il se trouvait en Allemagne ; depuis longtemps, dans ses entretiens avec le prince

(1) Stockmar, selon la remarque du *Spectator*, n'avait jamais estimé Louis-Philippe bien haut ; quant à M. Guizot, il avait pour lui une franche aversion parce qu'il le regardait comme ayant été l'agent direct des convulsions de l'Europe par « son arrogance, sa courtoisnerie, son insouciance et son ignorance du monde et des hommes. »

Albert et avec l'ambassadeur Bunsen, il souhaitait d'autres destinées pour ce grand pays. Il voulait l'Allemagne libre et unie sous la direction de la Prusse. Il s'associa de cœur au mouvement germanique et siégea au parlement de Francfort comme mandataire de Cobourg. On voulut le nommer ministre des affaires étrangères de l'archiduc Jean, vicaire de l'empire : il refusa ces fonctions ; mais il n'eût pas décliné la mission de représenter l'Allemagne à Bruxelles.

Le dénoûment de cette première crise germanique trompa les espérances de Stockmar : il vit avec chagrin Frédéric Guillaume IV refuser la couronne impériale. Toutefois il ne se découragea point. Dès lors il semblait entrevoir les destinées promises à l'héritier de la couronne, au prince de Prusse, devenu aujourd'hui l'empereur Guillaume 1^{er} ; car déjà il prédisait la consolidation de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne (1).

(1) On lit dans la *Revue d'Edimbourg* : « Loin de vouloir exclure l'Autriche de la confédération, le prince Albert fut peut-être le promoteur de la proposition que fit Gagern d'appeler à Francfort l'archiduc Jean comme administrateur ou régent de l'Empire. Stockmar, qui était sur les lieux, crut servir la cause de la Prusse en démontrant qu'un prince autrichien ne convenait pas à ce poste. Dans un plan qu'il

De retour en Angleterre, au mois de novembre 1849, Stockmar constatait, avec satisfaction, l'accord de tous les partis pour maintenir l'indépendance de la Belgique. Palmerston avait déjà dit : « La Grande-Bretagne a garanti l'indépendance de la Belgique, et celle-ci est tellement nécessaire à l'Angleterre que, si grand que soit aujourd'hui l'amour de la paix, un attentat à l'indépendance belge eût fatalement conduit à la guerre. » De son côté, lord John Russell avait tracé dans un *memorandum* ces paroles significatives : « Nous chercherons, dans tous les cas, à maintenir la paix, sauf si la France attaque la Belgique. » Le 27 janvier 1850, Stockmar écrivait : « En Angleterre l'indépendance de la Belgique est devenue un axiome politique tel que la plus complète entente existe à cet égard parmi tous les partis... La France pourrait s'imaginer faire un grand sacrifice à l'Angleterre en lui abandonnant Anvers ; mais je doute qu'il se trouvât un seul Anglais qui se

traça pour la future constitution du pays, il soutint franchement que, si on ne pouvait pas garder les provinces allemandes de l'Autriche, il valait mieux pour les trente-deux autres millions d'Allemands s'organiser et se grouper autour de la Prusse, en laissant en dehors sept millions d'Austro-Allemands qu'on rattraperait toujours plus tard. »

prêtât aux déceptions d'un tel marché. Je crois aujourd'hui plus fortement que jamais que la Belgique, en tant qu'État indépendant, ne peut succomber de nouveau que par la faute de son propre gouvernement ou de sa représentation nationale. Mais le roi et le gouvernement, d'une part, les Chambres de l'autre, ont depuis 1848 prouvé de fait à toute l'Europe, les uns qu'ils savent gouverner, les autres qu'elles sont capables d'exercer dûment la part du pouvoir qui leur est attribuée par une constitution vraiment parlementaire. — Si j'étais ministre de Belgique dans un moment de crise européenne, ma politique serait celle-ci : 1° Maintenir dans toute la force du terme la neutralité conventionnelle de la Belgique ; 2° M'attribuer vis-à-vis de l'Europe l'interprétation de cette neutralité ; 3° Afin de pouvoir m'acquitter convenablement de cet acte d'autonomie belge, mettre sur pied la force armée la plus considérable possible, dans la ferme confiance qu'en de telles circonstances il ne viendrait à l'idée d'aucune puissance européenne d'attaquer la neutralité d'un État qui peut, à son choix, amener 100,000 hommes de renfort à l'une ou à l'autre des armées belligérantes. »

Quand Louis-Napoléon Bonaparte eut accompli le coup d'État du 2 décembre 1851, Stockmar dit que d'une telle entreprise, hautement coupable à ses yeux, ne pourrait sortir qu'une nouvelle catastrophe. Des précautions furent immédiatement prises contre l'ambition napoléonienne, contre toute tentative ayant la Belgique pour but. Les ministres anglais ayant demandé au comte Brunnow quelle serait la conduite du gouvernement russe au cas où la Belgique serait menacée par la France, l'ambassadeur du czar répondit : « J'ai écrit aujourd'hui à Nesselrode que je prenais sur moi de répéter au cabinet anglais ce que l'empereur Nicolas avait pensé et dit autrefois sur la Belgique et le roi Léopold, à savoir que, si la Belgique était menacée, la Russie ferait cause commune avec l'Angleterre. » Des assurances analogues vinrent bientôt de Berlin et de Vienne : partout la Belgique était regardée comme le boulevard de l'indépendance européenne. Mais l'Angleterre se trouvait toujours au premier rang des défenseurs de notre nationalité ; c'est ainsi que Stockmar écrivait encore le 3 janvier 1852 : « On a fait savoir confidentiellement à Paris que l'indépendance de la Belgique constituait pour l'Angleterre un intérêt politique essentiel

et que le gouvernement britannique s'était engagé par traité à défendre cet intérêt. »

Stockmar attendait de la Prusse une conduite également ferme. « La Prusse, » disait-il, « n'oubliera point que la Belgique est son plus sûr rempart contre les convoitises de la France. » Paroles plus vraies encore depuis que les mémorables événements de 1870 ont accru l'importance politique et stratégique de notre pays.

Affermie par sa sagesse et assurée de n'être jamais délaissée, la Belgique, en juillet 1856, célébra avec une entière confiance dans ses destinées le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}. Il est inutile de dire que Stockmar s'associa avec effusion à ce triomphe de la royauté belge, triomphe sans précédent, selon lui. « Je ne me souviens pas, » disait-il, « d'avoir jamais ouï parler d'un semblable triomphe, *cæteris paribus*. La récompense a été accordée pleinement et avec amour, mais elle a été méritée à tous égards. »

Pour ce qui le concernait, Stockmar considérait alors sa tâche comme finie et après avoir pris part aux négociations qui amenèrent le mariage de la princesse royale d'Angleterre avec le prince héréditaire de la couronne de Prusse,

il n'eut plus d'autre désir que d'achever le soir de sa vie dans le calme le plus profond. Le 9 mars 1857, il écrivait du château de Windsor au roi Léopold : « Au printemps de 1837, il y a maintenant vingt années, je revins en Angleterre pour assister la princesse Victoria, aujourd'hui reine. Cette année je serai septuagénaire, et je dois renoncer aux fonctions si laborieuses d'un ami paternel, d'un confesseur. Je dois dire adieu, et cette fois pour toujours. La loi de la nature l'exige ainsi. J'ai travaillé tant que mes forces me l'ont permis à une œuvre que ma conscience approuve, heureux de n'avoir aucun reproche à me faire..... » Quelques semaines après il quittait cette cour où il avait si longtemps vécu, employant ses grandes facultés, avec le plus rare désintéressement, à guider, instruire, encourager et fortifier les autres (1). La reine et le prince Albert ne se doutaient point que leur vieil ami ne reviendrait jamais; sa résolution était pourtant irrévocable.

Il se retira dans sa ville natale, à Cobourg. Mais il ne brisa point les liens qui pendant si longtemps avaient uni son existence à celle de ses princes bien aimés; les relations les plus

(1) *Quarterly Review* (octobre 1872), p. 416.

affectueuses continuèrent par correspondance avec ceux qu'il avait laissés en Angleterre et en Belgique.

La reine Victoria et le prince Albert n'oublièrent point leur vieux conseiller. Ils le revirent deux fois : en 1858, au château de Babelsberg (Potsdam); en 1860, à Cobourg. Qui aurait pu prévoir qu'un an après le prince Albert serait soudainement enlevé à l'affection de tous par une mort prématurée ! Ce fut surtout un coup terrible pour le vieillard qui lui avait servi de second père. « Un édifice, » dit-il alors, « un édifice qui avait été élevé par vingt ans de labeurs, pour l'accomplissement d'un but grand et important, avec un pieux sentiment du devoir, s'est écroulé dans ses fondements. »

En 1862, la reine veuve vint seule rendre visite au conseiller et à l'ami de celui qui n'était plus. A la vue des photographies et portraits étalés sur la table, Stockmar ne put contenir son émotion. « Mon cher, mon bon prince ! » s'écria-t-il, « combien je serai heureux de vous revoir ! Et ce sera bientôt ! » Ses pressentiments ne le trompèrent point. Le 8 juillet 1863, il était atteint d'une attaque de paralysie et il ne tarda point à succomber. Il avait alors septante-six ans.

Modestes comme avait été sa vie furent les funérailles de l'homme éminent qui s'était illustré par son obscurité même. Mais le souvenir du conseiller de Léopold I^{er} et de la reine Victoria fut noblement conservé. Dans le cimetière de Cobourg s'éleva un monument dont le plan était dû à la princesse royale de Prusse; on y lit l'épithaphe suivante :

A LA MÉMOIRE DU BARON CHRISTIAN-FRÉDÉRIC
DE STOCKMAR, NÉ LE 22 AOÛT 1787,
MORT LE 9 JUILLET 1863, PAR SES AMIS DANS
LES MAISONS RÉGNANTES DE BELGIQUE, DE COBOURG,
D'ANGLETERRE ET DE PRUSSE.

Prov. de Salomon, 18, V. 24.

« Un ami fidèle sera plus aimé que le frère. »



EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE

DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

PAR THÉODORE JUSTE

- Léopold I^{er}, roi des Belges*, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8° (1).
- Surlet de Chokier*, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.
- Le baron de Gerlache*, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.
- Joseph Lebeau*, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1865), 1 vol. in-8°.
- Sylvain Van de Weyer*, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 v. in-8°.
- Le comte Le Hon*, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.
- Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella*, ministre d'État, d'après des documents inédits (1790-1869), 1 vol. in-8°.
- Le comte de Muelenaere*, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.
- Charles de Brouckere*, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.
- Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge* (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.
- Le comte Félix de Mérode*, membre du gouvernement

(1) Traductions anglaise, allemande et flamande.

provisoire, ministre d'État, représentant, etc. (1791-1837),
d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Lord Palmerston, 1 vol. in-8°.

Le baron Stockmar, 1 vol. in-8°.

CHAQUE OUVRAGE SE VEND SÉPARÉMENT.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la
fin du règne de Léopold 1^{er}. 4^e édition, 5 vol. gr. in-8°.

*Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fon-
dation de la monarchie belge*, 2^e édition, 2 vol. (1).

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790),
2 vol. in-8°.

*Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution
belge de 1790*, 3 vol. in-12. (Épuisé.)

*Souvenirs diplomatiques du XVIII^e siècle. Le comte de
Mercy-Argenteau* (1722-1794), 1 vol. in-12.

*Le Soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du
royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur
le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

La Révolution belge de 1830 (1817-1830), 2 vol. in-8°.

XVI^e SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand
in-8°. (Épuisé.)

*Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination
espagnole* (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avènement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2^e édition, 1 vol. in-12 ⁽¹⁾.

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

Guillaume le Taciturne, 1 vol. in-8°.

(1) Traduction hongroise (Pesth, 18 66, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. »
— *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre ; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplètement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

• M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et des premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles*.

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liège*.

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges*.

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité ; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. »

— *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg).

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liège.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avaient rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liège.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surllet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse*.

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » — *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*.

« Cette biographie éclaire bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » — *Hamburgischen Correspondenten*.

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national*.

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold I^{er} près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold I^{er}. » — *Journal de Bruxelles*.

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge*.

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift*.

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle*.

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge*.

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liège*.

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge*. C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement*.

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge*.

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.»
— *Journal de Bruxelles.*

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge*, la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge.*

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'État. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge.*

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique.... » — *Journal de Bruxelles.*

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttés, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes: il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer: c'est celui du lieutenant général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du général Goblet, par le roi Léopold I^{er} et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de la Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge*.

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liège*.

LÉOPOLD I^{er}, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold I^{er} n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation, by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Co, 2 vol. in-8°.

Leopold I, König der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck, (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold I^{er}, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge*.

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles*.

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand*.

« La biographie de Léopold I^{er} présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur*.

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liège*.

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière...»

— *Revue des Deux Mondes.*

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold I^{er}. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold I^{er}, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord.*

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold I^{er}; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift.*

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt*.

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold I^{er}, le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift*.

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of his life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for hard work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News*.

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it was never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written. It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently ; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince , who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette*.

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is : the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum*.

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us ; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner*.

« Circumscribed as are the limits of Belgium , its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction. » — *Morning Post*.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

« A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold I^{er}, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clervoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. » — E.-L. (*Journal de Liège.*)

« M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » » — *Indépendance belge.*

« ... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une très-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... » — *Revue de Belgique.*

« Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auquel ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué ; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold I^{er} à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold I^{er}, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes ; mais qu'y faire ? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre*, avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *velo* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. » — E. P. (*Revue catholique*, 15 juillet 1871.)

« ... Enough for us that this Life of Sylvain Van de Weyer abounds in interesting matter — literary, social, and political ; doing ample credit to M. Juste's discrimination, literary ability, and research... Rarely, very rarely, does it come to pass that the entire career of so eminent and active a man can be laid bare before the world in his lifetime — safely, fearlessly, and truthfully — without reticence and without offence. » — *The Times*.

« Under the title of « The Founders of the Belgian monarchy » M. Théodore Juste has written one interesting series of biographies of the principal statesmen and diplomats who cooperated in an enterprise which was more difficult and more perilous than, after forty years of success and prosperity, the present generation would readily suppose... Of these men, the one who forms the subject of the ninth of M. Juste's biographies has especial claims upon the regard of Englishmen; indeed, by long

residence among us, by family alliance, and by a peculiar and quite exceptional position as the representative of the Court most nearly allied to our own, and the most intimate and confidential adviser of his Sovereign, M. Van de Weyer has, for the best portion of a public life concerned with the highest cares and responsibilities, made England something more than his second country...

— *The Saturday Review*.

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

1 vol. in-8°.

« ... M. Juste a voulu tracer de cette belle et sympathique figure un portrait digne, vrai et complet. Il n'a omis aucun renseignement ni négligé aucun détail. Aussi son œuvre est-elle une des meilleures et des plus intéressantes parmi celles qu'il a consacrées à la mémoire des fondateurs de la monarchie belge. » — *Journal de Bruxelles*.

« ... On trouvera dans cette biographie une foule de renseignements curieux sur l'histoire nationale contemporaine : ils sont comme toujours puisés à ces sources inédites et notamment à ces correspondances intimes que M. Juste a le talent et le bonheur de se procurer. » — *Revue catholique*.

LORD PALMERSTON.

4 vol. in-8°.

« ... M. Juste s'est occupé surtout de représenter lord Palmerston dans ses rapports avec la constitution et le maintien de l'État belge, et a complété par d'autres communications les notions historiques dues au célèbre biographe du grand ministre anglais. » — *Journal de Liège*.



